

## Le Groupe POMMIER, en avance sur l'application de la nouvelle la norme R58-03, présente un premier modèle de Barre Anti-Encastrement déjà homologué !



Dans le cadre de son catalogue produit «PROTECTIONS», le Groupe POMMIER a présenté en exclusivité lors du dernier salon IAA sa toute première Barre Anti-Encastrement homologuée suivant la version 03 du règlement R58.

### **A5471**

*Barre Anti-Encastrement fixe pour véhicule industriel, conforme et homologuée suivant la version 03 du règlement R58.*

#### **LE GROUPE POMMIER RENOUVELLE SA GAMME DE BARRES ANTI-ENCASTREMENT ... ... ET PRÉSENTE DÉJÀ UN PREMIER MODÈLE CONFORME À LA NORME R58-03 !**

Avec l'entrée en vigueur définitive en 2021 de la nouvelle norme R58-03 concernant les dispositifs de protection arrière pour véhicules industriels, les fabricants d'accessoires de protections vont avoir du pain sur la planche !

En effet, votée en novembre 2015 par les instances européennes avec la mise en place d'un calendrier bien précis (voir ci-après), l'application de cette norme ne rendra plus possible les extensions d'homologations existantes suivant R58-02. Cette application imposera à tous les fabricants de mettre à niveau leurs anciens ou nouveaux produits suivant la nouvelle norme R58-03 et les obligera à réaliser des efforts d'homologation doublement importants.



En conformité avec l'évolution de ce règlement, POMMIER travaille d'ores et déjà sur le renouvellement de toute sa gamme de barres anti-encastrement afin d'apporter à tous ses clients, dans le respect des dates d'application, des solutions conformes et homologuées.

Qu'il s'agisse de barre anti-encastrement fixe, relevable (version standard et finisseur) ou encore rétractable, POMMIER s'engage bien avant l'heure pour homologuer toutes ses solutions de protections arrières.

Bien entendu, ce développement est réalisé par POMMIER en recherchant le meilleur compromis entre l'augmentation de la résistance mécanique, le durcissement des nouvelles contraintes de positionnement et de déformé, et la maîtrise des poids et des coûts.

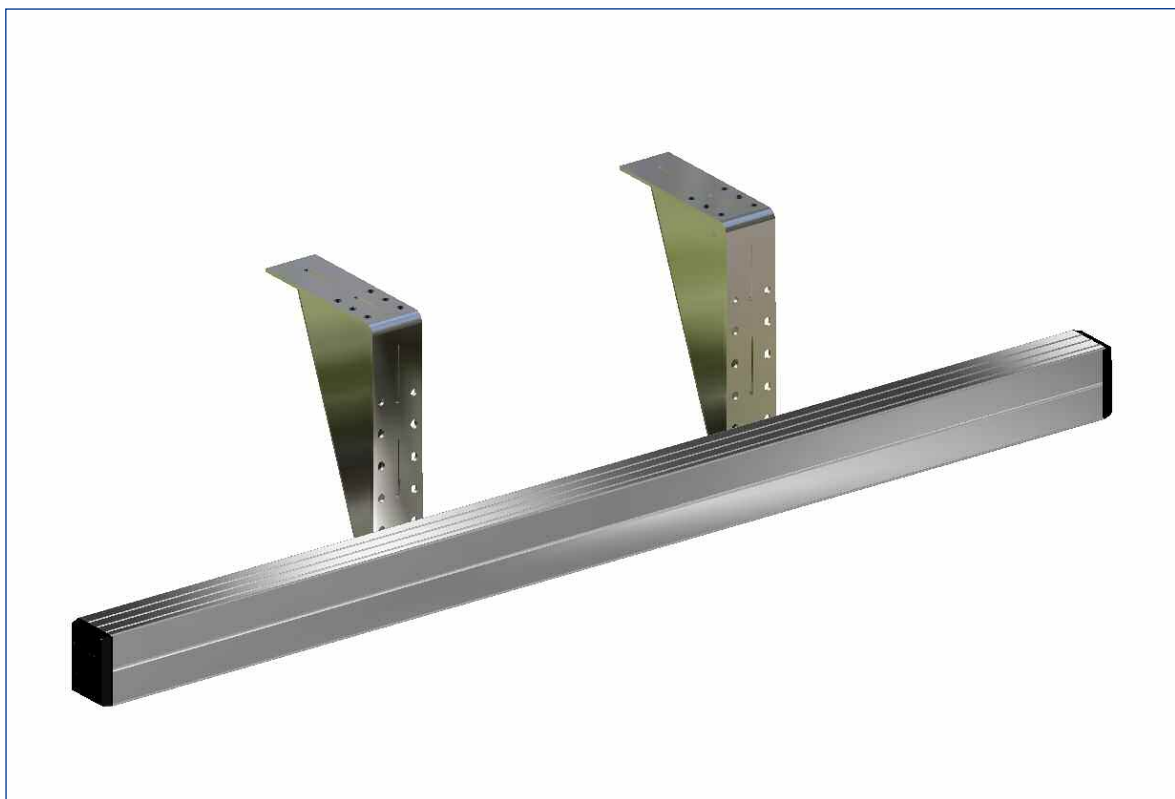
Ainsi, POMMIER a pu dévoiler en exclusivité sur son stand lors du salon IAA, sa toute première barre anti-encastrement homologuée suivant la version 03 du règlement R58 : la Barre Anti-Encastrement fixe A5471.

#### **NORME R58-03 ... LES DATES D'APPLICATION**

- **18 juin 2016 :**  
Possibilité d'obtenir une homologation suivant R58-03.
- **1er septembre 2019 :**  
Homologation suivant R58-03 obligatoire pour tout nouveau type ou entité.  
Extension d'une homologation existante suivant R58-02 possible jusqu'au 1er septembre 2021.
- **1er septembre 2021 :**  
Plus aucune extension d'homologation existante possible suivant R58-02.  
Toutes les homologations obligatoires suivants R58-03.

## **A5471**

*Barre Anti-Encastrement fixe conforme et homologuée suivant la version 03 du règlement R58.*



## **POMMIER**

*Concepteur, fabricant et distributeur d'accessoires pour la carrosserie industrielle.*

Présent sur le marché des véhicules industriels depuis 1945, POMMIER est aujourd'hui un leader, reconnu comme spécialiste dans son métier d'équipementier et d'accessoiriste pour la carrosserie industrielle.

Son offre s'étend sur 7 univers Produits : les Attelages, les Protections, les Fixations, les Ouvrants et les Eclairages, conçus et fabriqués par ses soins, auxquels viennent s'ajouter des Accessoires sous-châssis et des Compléments de carrosserie, choisis auprès de fournisseurs de renom.

### **Une démarche d'innovation :**

Les investissements de POMMIER en Recherche et Développement ont mené au dépôt de plus de 70 brevets. En analysant les évolutions du métier du transport, les contraintes des carrossiers et les évolutions sociétales, la démarche d'innovation du groupe se concentre sur les domaines suivants :

- Le **rendement** : aider à l'optimisation des volumes, au gain de temps, à la réduction des délais ;
- Le **confort** : améliorer l'ergonomie de ses produits, faciliter leur montage et rendre leur utilisation quotidienne plus aisée ;
- La **sécurité** et la **protection** : protéger les opérateurs, les véhicules, les infrastructures et l'environnement ;
- Les **économies** : réduire les poids, diminuer les consommations d'énergie, limiter les émissions de bruit ;
- La **fiabilité** : les produits POMMIER sont systématiquement testés dans des conditions d'utilisation extrêmes et sont homologués par des laboratoires indépendants de renommée internationale.

### **4 sites de production :**

**POMMIER DIVES** est spécialisé dans la fabrication d'attelages depuis plus de 50 ans. Le site est équipé de 8 centres d'usinage, de 7 tours à commande numérique, d'une cabine de peinture et d'un four de séchage.

**POMMIER NEUFMANIL** est le site de forge par estampage du groupe, doté de plusieurs lignes de forge automatisées, de presses hydrauliques et d'une presse à vis de 3 500 tonnes.

**POMMIER IZERON** concentre les activités en injection plastique et thermoplastique du groupe. Avec 15 presses à injecter allant de 35 à 400 tonnes, dont deux en bi-matière.

**POMMIER ITALIA** est spécialisé dans la préparation de produits en inox, majoritairement dédiés à la carrosserie frigorifique. Ce site est équipé, entre autre, d'un centre de traitement électrochimique et d'un parc machine de presse de découpage et d'emboutissage. Les produits fabriqués dans ce site portent le label Furgocar Inox Quality.

Toutes les usines du groupe sont certifiées ISO 9001 et ISO 14001.

### **Une offre de co-conception pour les constructeurs :**

Au-delà de son catalogue, POMMIER, au travers de sa division OEM SOLUTIONS, propose aux carrossiers constructeurs, aux constructeurs de camions, et aux constructeurs de véhicules de défense, son savoir-faire de concepteur et de producteur sur ses 5 univers stratégiques. Une équipe commerciale dédiée les accompagne pour concevoir des produits répondant spécifiquement à leur besoin, qui seront produit par le groupe.